

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
1082-1

1991

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1995-04

Amendement 1

**Etablissement des documents
utilisés en électrotechnique –**

Partie 1:
Prescriptions générales

Amendment 1

**Preparation of documents
used in electrotechnology –**

Part 1:
General requirements

© CEI 1995 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

G

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 3B : Documentation, du comité d'études 3 de la CEI : Documentation et symboles graphiques.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

DIS	Rapport de vote
3B(BC)58+58A	3B(BC)60

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

INTRODUCTION

L'article 4.9 spécifie les prescriptions applicables à une présentation simplifiée cohérente des chaînes de textes sur les schémas électrotechniques pour tous les cas où les désignations de référence, les désignations de bornes et de signaux distincts ou différents objets sont groupées en une chaîne de textes unique en vue de sa présentation. Cette représentation simplifiée s'applique par exemple à tous les types de désignations utilisés dans le regroupement d'objets. Il convient d'appliquer les mêmes règles aux lecteurs humains, permettant ainsi en même temps la production et une interprétation sans ambiguïté de ces simplifications, par la machine.

Cet amendement est limité aux prescriptions indiquées dans la CEI 1082 qui sont relatives à la présentation des chaînes de textes sur les symboles et les schémas conformes à la CEI 1082. La présentation simplifiée des désignations de signaux, comme spécifié dans la CEI 1175, paragraphe 5.2.3.3, et les règles relatives aux marquages de bornes dans la CEI 445, ont été prises en compte.

Page 2

SOMMAIRE

Ajouter le titre du nouvel article 4.9 suivant:

- 4.9 *Présentation simplifiée des chaînes de textes représentant des repérages d'identification de matériels, bornes et signaux*

FOREWORD

This amendment has been prepared by sub-committee 3B: Documentation of IEC technical committee 3: Documentation and graphical symbols.

The text of this amendment is based on the following documents:

DIS	Report on voting
3B(CO)58+58A	3B(CO)60

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

INTRODUCTION

Clause 4.9 specifies the requirements for a consistent simplified presentation of textstrings on electro-technical diagrams for all those cases when separate item designations, terminal and signal designations of different objects are merged together in a single textstring for its presentation. This simplified representation is applied e.g. for all kinds of designations associated with grouping of objects. The same rules should be applied for human readers, and allowing at the same time an unambiguous machine generation and interpretation of those simplifications.

This amendment is limited to those requirements shown in IEC 1082 for the presentation of textstrings on symbols and on diagrams conforming to IEC 1082. The simplified presentation of signal designations as specified in IEC 1175, subclause 5.2.3.3, and the requirements for the terminal markings in IEC 445 have been considered.

Page 3

CONTENTS

Add the title of the new clause 4.9 as follows:

4.9 *Simplified presentation of textstrings representing item-, terminal- and signal designations*

Page 8**1.2 Références normatives**

Ajouter, à la liste existante, les titres des normes suivantes :

- CEI 445:1988, *Identification des bornes de matériels et des extrémités de certains conducteurs désignés et règles générales pour un système alphanumérique*
- CEI 1175:1993, *Désignations des signaux et connexions*
- CEI/DIS 3B(CO)55 *Technologie de l'information – Jeu de caractères graphiques codés pour emploi dans l'établissement de documents utilisés en électrotechnique et pour échange de l'information*¹⁾

Page 12

Définitions 2.1.1.3 et 2.1.1.4, au lieu de:

2.1.1.3 **dessin (technique)**: Document présentant des informations de manière graphique et pouvant comprendre un texte.

- 1) ensemble de *documents* sur un sujet donné;
- 2) action de traiter des *documents*.

lire:

2.1.1.3 **dessin (technique)**: Document présentant des informations de manière graphique et pouvant comprendre un texte.

2.1.1.4 **documentation**:

- 1) ensemble de *documents* sur un sujet donné;
- 2) action de traiter des *documents*.

Page 86**4.4.5 Identification**

Ajouter la phrase suivante à la fin de ce paragraphe:

Pour la présentation simplifiée des chaînes de textes de désignations de signaux, voir l'article 4.9.

Page 90**4.6.1 Généralités**

Ajouter la phrase suivante à la fin de ce paragraphe:

Pour la présentation simplifiée des chaînes de textes, voir article 4.9.

4.6.2 Bornes

Ajouter, après le premier alinéa, la phrase suivante:

Pour la présentation simplifiée des chaînes de textes des identifications de bornes, voir l'article 4.9.

1) Actuellement en stade de projet; de norme internationale